

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

OBJET DU PROJET DE CONTRAT :

Travaux de construction d'un casernement militaire dans la province de l'Ituri,
Ville de Bunia en République Démocratique du Congo

REPRÉSENTANT LÉGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Jérémie PELLET, Directeur général d'EXPERTISE FRANCE

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

22/08/2025 à 17h00 (HEURE DE PARIS)

SOMMAIRE

1.	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1.	Objet de la consultation.....	3
1.2.	Forme et procédure de consultation	3
1.3.	Réalisation de prestations similaires	3
1.4.	Décomposition de la consultation	3
1.5.	Calendrier de la prestation.....	4
2.	CONDITIONS de LA CONSULTATION	5
2.1.	Délai de validité des offres.....	5
2.2.	Forme juridique du groupement.....	5
2.3.	Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives	5
3.	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	5
3.1.	Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2.	Mode de règlement, monnaie	6
4.	CONTENU DU DOSSIER de la consultation	6
4.1.	Composition du dossier de consultation.....	6
4.2.	Modification du dossier de consultation	6
5.	Visite du site AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX	7
6.	PRESENTATION des CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
6.1.	Pièces constitutives de la candidature	7
6.2.	Pièces constitutives de l'offre	8
7.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS.....	9
7.1.	Transmission électronique.....	9
7.2.	Transmission sous support papier	10
8.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	10
8.1.	Ouverture des plis	10
8.2.	Examen des candidatures	10
8.3.	Critères de jugement des offres	10
	<i>Critère 1 : Valeur technique</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
	<i>Critère 2 : prix des travaux</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
8.4.	Négociations éventuelles.....	11
9.	TRAITEMENT DES DONNES A CARACTERE PERSONNEL	12
10.	AUTRES RENSEIGNEMENTS	13
11.	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	14

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne : « **Travaux de construction d'un casernement militaire dans la province de l'Ituri** »

L'étendue des besoins à couvrir sont décrits dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Lieu(x) d'exécution :

Ville de Bunia

République Démocratique du Congo.

1.2. Mode de passation, type et forme du contrat

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

1.3. Réalisation de prestations similaires

La réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire dans le cadre du présent marché pourra donner lieu à la conclusion d'un nouveau marché sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article R2122-7 du code de la commande publique. Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois (3) ans suivant la notification du présent marché.

1.4. Décomposition de la consultation

La consultation est allotie en deux (02) lots se présentant de la façon suivante :

Lot(s)	DESIGNATION
01	Travaux de construction d'un ensemble de bureaux, de voiries et d'un dépôt à munitions
02	Travaux de construction d'un ensemble de logements individuels et collectifs

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Tranche ferme : Ensemble Administratif, Réseau Vaire et Réseaux Enterrés
	TO001	Tranche optionnelle : Dispensaire
	TO002	Tranche optionnelle : Soute à Munitions
02	TF	Tranche ferme : Zone de Logements d'un bataillon
	TO001	Tranche optionnelle : 8 Villas et leurs réseaux

Les candidats peuvent soumettre une candidature pour un seul lot ou pour les deux lots, mais une seule candidature par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Néanmoins, les candidats ne pourront se voir attribuer qu'un seul lot au maximum. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer les deux lots à un soumissionnaire dans le cas où le nombre d'offres régulières choisies ne lui permet pas d'attribuer tous les lots

Le montant de l'enveloppe budgétaire estimative non contractuelle consacrée aux travaux est de **4 178 058,78 €** (4 890 000 \$ HT)

1.5. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
45233140-2	Travaux routiers
45216200-6	Travaux de construction de bâtiments et d'installations militaires

1.6. Calendrier de la prestation

ECHEANCE	DATE	HEURE
1. Date limite pour adresser une demande d'éclaircissement au pouvoir adjudicateur	13/08/2025	
2. Date limite pour la fourniture d'éclaircissements par le pouvoir adjudicateur	18/08/2025	
3. Date limite de réception des offres	22/08/2025	17 H (Heure de Paris)
4. Signature et notification du marché	25/09/2025	

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2. Forme juridique du groupement

Le candidat peut répondre, soit sous la forme d'un contractant unique regroupant toutes les compétences nécessaires, soit sous la forme de membre d'un seul groupement. Il ne peut donc cumuler les deux qualités.

Dans l'hypothèse d'un groupement, un même candidat, qu'il soit mandataire ou co-traitant, ne peut faire partie que d'un seul groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats uniques et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est le groupement conjoint avec mandataire solidaire. Un interlocuteur unique sera désigné parmi les membres du groupement. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'exposé ci-avant.

Par ailleurs, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières.

L'appréciation des capacités du groupement est globale.

2.3. Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Il n'est pas exigé de variante de la part de l'acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

Il n'est pas exigé de Prestation Supplémentaires Eventuelles (PSE) de la part de l'acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

3. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché est conclu à compter de sa date de notification et reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement, soit un an à compter de la date de réception des travaux.

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 18.2 du CCAG-Travaux.

Le délai global d'exécution des travaux est fixé à quinze (15) mois à compter de l'ordre de commencer les travaux, dont un (01) mois d'études et préparation de chantier et quatorze (14) mois d'exécution des travaux.

Une entreprise peut proposer un calendrier plus court d'un mois maximum en fonction de son offre technique et financière. L'entreprise ou le groupement se verra attribuer le maximum de point. Son chronogramme sera rendu contractuel.

3.2. Mode de règlement, monnaie

Le mode de règlement est le virement après mandatement à 30 jours maximum à compter de la réception de la facture en bonne et due forme. L'unité monétaire pour l'exécution du marché est le dollar USD. Ainsi, les entreprises libelleront leurs offres en dollars USD.

4. CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

4.1. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent Règlement de la consultation (R.C.) ;
- Le projet de contrat (conditions particulières) par lot ;
- Les Conditions générales ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les lots ;
- La Décomposition de prix global et forfaitaire (DPGF) par lot ;
- Les Plans ;
- Le Formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le Questionnaire évaluation sûreté
- Le Guide utilisation PLACE pour les entreprises

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du dossier de consultation sur support physique électronique n'est autorisée.

4.2. Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le candidat est invité à signaler les éventuelles anomalies, imprécisions, erreurs ou contradictions qu'il pourrait déceler dans le dossier de consultation, pour qu'elles puissent être rectifiées avant la clôture de la consultation.

Pour ce faire, les signalements sont à envoyer via le bouton « poser une question » sur le lien de la consultation du site PLACE.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de modifier ou non le DCE en conséquence.

5. VISITE DU SITE AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

Une visite du site est possible mais non obligatoire. A cette fin, les candidats devront s'adresser aux personnes ci-dessous désignées pour de plus amples informations :

- Christophe THERIEZ : christophe.theriez@expertisefrance.fr
- Teddy PAULY : teddy.pauly@expertisefrance.fr

6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en DOLLAR USD. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1. Pièces constitutives de la candidature

Les soumissionnaires remettent un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après. Les documents demandés doivent être signés par le soumissionnaire, le mandataire du groupement momentané d'entreprises ou chacun des membres de ce même groupement.

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

- Une copie du Numéro d'Identification Fiscal (NIF),
- Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre de commerce,
- Attestation de paiement des cotisations CNSS ou équivalent,
- Attestation de paiement des impôts
- Certificat d'agrément délivré par les autorités compétentes
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers (fourni),
- Le Questionnaire évaluation sûreté joint à compléter
- Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire),
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de la création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
- Une présentation d'une liste d'au moins 3 références de chantiers similaires en volume et en technicité exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution du client. Les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Remarque : Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par le maître de l'ouvrage, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le maître de l'ouvrage.

6.2. Pièces constitutives de l'offre

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Le projet de contrat** de travaux dûment renseigné, daté et signé et en annexe ;
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU)
 - Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- **Un Mémoire technique comprenant les éléments obligatoires suivants :**
 - ✓ La description de l'organisation du chantier avec :
 - La préparation des travaux,
 - Le programme d'exécution des ouvrages,
 - La composition et l'organisation des équipes par tâches,
 - L'outillage et le matériel prévu pour les principaux ouvrages,
 - Les contrôles prévus pour assurer la qualité de la réalisation, des matériaux et fournitures,
 - ✓ Le planning détaillé et le phasage du chantier envisagé, en prenant en compte une réalisation simultanée de la tranche ferme et de(s) la tranche(s) optionnelle(s),
 - ✓ L'engagement sur la provenance des fournitures et les références des fournisseurs correspondants (voir le tableau des marques...)
 - ✓ La gestion des contraintes liées à la mise en chantier :
 - Signalisation de chantier adaptée au chantier.,
 - Sécurité du personnel sur le chantier et prévention des risques,
 - Sécurité de tous les tiers et accessibilité aux abords du chantier.,
 - Traitement des nuisances de chantier (Bruit, nettoyage, etc...)
 - ✓ La démarche environnementale appliquée par l'entreprise pour ce chantier, avec notamment le choix des fournitures, la gestion des déchets (type, stock, évacuation, traçabilité, tri, etc),

Remarques : concision et clarté sont essentielles pour la lisibilité du mémoire technique qui ne doit pas excéder 50 pages.

7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1. Transmission électronique

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

[Dans la rubrique "Recherche d'une procédure restreinte" en bas de la page, ils devront renseigner les champs demandés à l'aide des informations suivantes :

- **Entité publique : Opérateurs de l'Etat**

- **Entité d'achat : OPERATEURS / EF - EXPERTISE FRANCE**

La remise par voie dématérialisée est obligatoire. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site www.marches-publics.gouv.fr.

Les soumissionnaires y trouveront notamment un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 01 76 64 74 07 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

7.2. Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La sélection des candidatures est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes.

8.1. Ouverture des plis

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites de réception des offres annoncées dans l'avis d'appel public à la concurrence et sur la page de garde du présent document.

8.2. Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées à l'article 5 du présent règlement de consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des renseignements et documents en vigueur détenus par le pouvoir adjudicateur, pour évaluer la situation juridique ainsi que les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Conformément à l'article R.2144-3 du Code de la commande publique, l'examen des candidatures pourra intervenir à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du présent marché public.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat dont la candidature ou l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

8.3. Critères de jugement des offres

La procédure de sélection des offres est effectuée par le Comité d'évaluation d'Expertise France dans les conditions prévues aux articles R.2151-6 et suivants du Code de la commande publique ainsi que les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Conformément à l'article R.2152-2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate un motif d'irrégularité de l'offre, elle peut solliciter les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières dans un délai approprié qui sera précisé dans l'invitation, à condition que ces dernières ne soient pas anormalement basses.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de mettre en œuvre ou non cette disposition. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, le contrat-cadre sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères cités ci-dessous :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

La notation des offres, hors offre inappropriée, sera réalisée de la façon suivante :

○ **Valeur technique :**

La valeur technique sera notée suivant les sous critères suivants :

- Organisation du chantier (15 points)
- Phasage des travaux et planning (20 points)
- Fournitures (5 points)
- Gestion des contraintes liées à la mise en chantier (Santé et sécurité) (15 points)
- Démarche environnementale (5 points)

○ **Prix :**

Le prix le plus bas aura la note 40.

La note des autres candidats sera calculée selon la formule suivante : Note = $40 \times (P_{min}) / (P_x)$

Avec :

P_{min} : montant de l'offre la plus basse

P_x : montant de l'offre évaluée.

8.4. Négociations éventuelles

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, à l'issue d'une première analyse des offres, d'engager librement et de sa seule initiative des négociations avec les candidats les mieux classés en fonction de l'ensemble des critères de sélection figurant dans le règlement de la consultation. Celles-ci ne constituent en aucun cas un droit pour les candidats, qui demeurent en tout état de cause tenus par leur offre initiale pendant toute la durée de leur validité.

Le pouvoir adjudicateur choisit librement les modalités de déroulement des discussions et d'information des candidats admis à participer aux négociations. A cette fin il peut utiliser tous les moyens habituels de communication, y compris le téléphone, le courriel et tous autres systèmes de communications électroniques. Les négociations peuvent également donner lieu à un ou plusieurs entretiens dans les locaux du pouvoir adjudicateur.

Lorsqu'il estime que les discussions sont parvenues à leur terme le pouvoir adjudicateur adresse aux candidats un courrier par voie électronique ou par télécopie, afin de les inviter à remettre une nouvelle offre. Cette dernière sera remise à une date et une heure identique pour tous les candidats.

Les offres finales sont intégrées à l'analyse, selon les mêmes critères que ceux définis ci-dessus, pour un classement final.

Le marché est attribué par le pouvoir adjudicateur au candidat dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection fixés à l'article 8.3 du présent règlement de la consultation.

9. TRAITEMENT DES DONNES A CARACTERE PERSONNEL ...

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats/soumissionnaires sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées en utilisant les services de la Plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du contrat sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Pour les traitements réalisés avec les services de la PLACE, le ministère de l'Action et des comptes publics – la Direction des Achats de l'Etat et Expertise France, autorité contractante, sont co-responsables du traitement des données à caractère personnel.

Pour les traitements réalisés en dehors des services de la PLACE, Expertise France, autorité contractante, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

➤ **Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :**

Pour la plateforme PLACE :

Le ministère de l'Action et des comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représentée par le Directeur des achats de l'État

Responsable de traitement opérationnel :

La Direction des achats de l'État représenté par son Directeur

Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :

le-delegué-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Pour l'autorité contractante :

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

➤ **Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :**

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation,
- La gestion et le suivi de l'attribution d'un marché public.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du présent contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

10. AUTRES RENSEIGNEMENTS

La demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via la Plateforme des Achats de l'État au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Expertise France s'engage à fournir une réponse au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Si une question est posée par un candidat, les candidats reçoivent un courriel les invitant à prendre connaissance d'un ou de plusieurs élément (s) en réponse à la question posée par un candidat.

11. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal judiciaire de Paris, Parvis du Tribunal de Paris, 75 859 PARIS Cedex 17 ; e-mail : tj-paris@justice.fr. Tél : 0144325151